## DEC120146INS2I

Décision portant nomination de M. MAIRESSE Jean en qualité de chargé de mission.

## LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS :

**Vu** le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées per leur activité ;

# **DECIDE:**

#### Article 1er

M. MAIRESSE Jean, directeur de recherche 2ème classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1er janvier au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités développées à l'interface mathématique – informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. MAIRESSE Jean demeure affecté au Laboratoire d'informatique, algorithmique : fondements et applications ( LIAFA ) – UMR7089 – Paris.

## Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2012, M. MAIRESSE Jean percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

## Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/2012

Le Président

CI

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00

Dépasser et frontières Advancing the frontièrs